



COUR D'APPEL DE VERSAILLES

TRIBUNAL DE PROXIMITÉ DE PUTEAUX

Service des tutelles – majeurs protégés

**Requête en vue de
DÉSOLIDARISER UN COMPTE BANCAIRE JOINT
(article 427 du Code civil)**

Nom curateur/ tuteur
Téléphone
E-mail

Nom de la personne protégée :

Je sollicite votre accord pour les opérations suivantes :

- **désolidariser le compte bancaire joint**

entreet
ouvert sous le numéro
intitulé du compte auprès de la banque,
agence de,
dont le solde est créditeur de la somme deeuros
à la date du

Et :

- **répartir les fonds de la façon suivante :**

par moitié
 autres (à préciser) :

Et :

- créditer la somme de euros sur le compte bancaire n°
..... ouvert au nom de auprès de la Banque
....., agence de
- créditer la somme de euros sur le compte bancaire
n° ouvert au nom de auprès de la
Banque, agence de

Pièces jointes obligatoires :

- Les relevés les plus récents de tous les comptes concernés ;
- L'accord du majeur protégé dans le cadre d'une curatelle

Fait à le

Signature(s)

RAPPEL

Article 1229 du code de procédure civile : Hors les cas où il ordonne un débat contradictoire en application de l'article 1213, le juge statue sur les requêtes qui lui sont adressées après le prononcé de la protection par le majeur protégé ou la personne chargée de sa protection **dans les trois mois de leur réception à moins qu'elles ne nécessitent le recueil d'éléments d'information, la production de pièces complémentaires, le recours à une mesure d'instruction ou toute autre investigation.** Dans ce cas, le juge en avertit le requérant et l'informe de la date prévisible à laquelle la décision sera rendue.